

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 73

présenté par
M. Daubresse, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 3

À l'alinéa 4, substituer par deux fois aux mots :

« des six douzièmes »,

les mots :

« de la moitié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.